Compte-rendu synthétique
du Conseil de l'école doctorale Matisse
du 20 mars 2015

Les participants (présents ou excusés) Bachir Bekka, Jean-Marc Jézéquel, Éric Pottier, Lotfi Senhadji (excusé, représenté par Mireille Garreau) | Jean-Marie Bonnin, Dominique Dehay (excusé, représenté par Nicolas Jégou), Hervé Folliot (excusé), Michel Hurfin (excusé, représenté par Charles Kervrann), François Husson, Bernard Jouga, Claude Labit (excusé), Valentin Patilea, Michel Pierre (excusé, représenté par Benoît Cadre) | Amar Kachenoura (excusé) | Oussama Lazrak (excusé), Riham Nehmeh (excusée), Gwezheneg Robert (excusé), Ophélie Rouby, Tristan Vaccon | Cristina Gomila (excusée), Jean-Jacques Hennin (excusé), Patrick Potier, Guy Richard (excusé) | Sylvain Barré (excusé), Pierre Cointe (excusé), Catherine Marque (excusée), Anne Philippe (excusée) | César Viho (excusé), Jean-Marie Lion | Nicoletta Tchou (invitée), Sandrine Vaton (invitée)

Ordre du jour
1/ Parité et jurys de thèse (invitées Nicoletta Tchou et Sandrine Vaton)
2/ Contrats doctoraux MESR
3/ Point sur les ARED
4/ Bilan de Matisse et actions 2015
5/ La future école doctorale de l'UBL en Mathématiques et STIC
6/ Informations et questions diverses

Le conseil accueille une nouvelle membre, Ophélie Rouby, doctorante à l'IRMAR et élue dans le collège des doctorants.

1/ Parité et jurys de thèse (invitées Nicoletta Tchou et Sandrine Vaton)

Nicoletta Tchou (Irmar, Rennes 1) et Sandrine Vaton (Irisa, Telecom Bretagne), invitées au conseil, proposent à ce dernier de fixer des règles qui imposeraient une parité relative dans les jurys de thèse de l'école doctorale Matisse.

Au cours de la discussion plusieurs arguments en faveur d'une telle mesure sont avancés comme par exemple :

- la sous-représentation actuelle des femmes dans les jurys de thèse (en moyenne et comparativement à leur proportion chez les enseignants-chercheurs et chercheurs du secteur Maths et STIC) serait une anomalie à corriger ;
- l'intérêt scientifique de faire partie d'un jury de thèse représenterait une opportunité qui doit être également partagée entre femmes et hommes ;
- le souhait émis par de nombreuses enseignantes-chercheuses ou chercheuses d'être plus impliquées dans les jurys.

D'autres arguments contre une telle mesure sont évoqués, en particulier :

- le risque que les femmes, peu nombreuses dans le secteur Maths et STIC, se trouvent, suite à une telle mesure, trop sollicitées pour participer à des jurys de thèse, et ce, au détriment du reste de leur activité de recherche ;
- le vivier féminin, dans certains champs de nos secteurs disciplinaires, serait trop petit pour rendre possible une composition mixte de jurys ;
- le refus exprimé par de nombreuses enseignantes-chercheuses ou chercheuses de voir instaurer une telle règle, estimant que la seule règle qui doit gouverner la composition d'un jury est l'expertise reconnue des membres choisis.

Jean-Marie Lion rappelle les effectifs des permanents au sein de l'école doctorale : 36.5 F HDR et 241.5 H HDR ainsi que 87 F et 423.5 H parmi les autres EC et C. Il signale aussi que dans la version provisoire actuellement en circulation du nouvel arrêté relatif à la formation doctorale il est stipulé que la *composition* [d'un jury de thèse] *tend à respecter un objectif de parité*. A l'issue du débat le conseil approuve deux propositions. La première généralise les jurys mixtes en modifiant l'article 11 du règlement de l'ED (en gras la modification) :

> "Article 11. Rapporteurs avant soutenance, composition du jury de thèse (en dehors du cas des cotutelles). Aux règles décrites dans l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale s'ajoutent les conditions suivantes sauf exception dûment argumentée et acceptée par le comité des thèses : - les rapporteurs sont choisis hors des établissements de l'école doctorale, hors des établissements où a été préparée la thèse (y compris établissement, unité, laboratoire, équipe, entreprise des (co)directeurs et encadrants) et ils doivent ne pas avoir participé aux travaux de la thèse ni avoir de conflits d'intérêt; - le jury qui comporte entre 3 et 8 membres **dont au moins une femme et un homme** est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures aux établissements de l'école doctorale et aux établissements où a été préparée la thèse (y compris établissement, unité, laboratoire, équipe, entreprise des (co)directeurs et encadrants); il doit aussi compter un enseignant-chercheur membre d'un des établissements co-accrédités de Matisse."

La deuxième proposition approuvée par le conseil est d'étendre le comité des thèses de Matisse en le complétant avec une spécialiste d'info et une spécialiste de traitement du signal (cette extension se fera en concertation avec les directeurs de l'IETR et de l'IRISA, en veillant à conserver au sein de ce comité une diversité des établissements représentés).

2/ Contrats doctoraux MESR

Cette année l'école doctorale devrait bénéficier de 22 contrats MESR classiques de Rennes 1 (18 ordinaires et 4 politique scientifique Rennes 1) et 2 contrats MESR classiques de l'INSA que le conseil de direction de l'ED réuni le 23 février a convenu de traiter de façon mutualisée suivant les règles de répartition désormais classiques (HDR poids 50%, soutenances les 4 dernières années poids 25 %, répartition de l'année dernière poids 25%) et correctif avec le delta de l'année dernière (un delta positif correspond à un excédent obtenu l'année dernière par rapport au calcul théorique, un delta négatif correspond à un déficit). Il y a donc 24 contrats MESR classiques mutualisés. Cependant parmi les 4 contrats obtenus au titre de la politique scientifique de Rennes 1, celui porté par Christian Barillot ne compte qu'à 50% pour Matisse (et à 50% pour VAS). Par conséquent la ventilation des contrats entre les 4 voies de concours se fera sur la base de 23.5 contrats. L'application de la clé de répartition sur 23.5 contrats donne :

EST 4.98, ISA 10.99, MAM 6.25, TSI 1.27

Il est convenu de retenir la répartition suivante :

EST 5 / reste 0.02 (malus), **ISA 11** / reste 0.01 (malus), **MAM 6** / reste -0.25 (bonus), **TSI 1.5** / reste 0.23 (malus)

Rappelons que parmi les 5 ETP d'EST un ETP est déjà attribué au projet de Laurent Le Brizoual (IETR, attractivité, politique scientifique de Rennes 1). Parmi les 11 ETP d'ISA un ETP est déjà attribué au projet de Jean-Marc Jézéquel (IRISA, responsabilités), politique scientifique de Rennes 1) et 0.5 ETP ETP sont déjà attribués au projet de Christian Barillot (Visages-IRISA, interdisciplinarité, international, politique scientifique de Rennes 1). Parmi les 6 ETP de MAM un ETP est déjà attribué au projet de Bert Wiest (IRMAR, international, politique scientifique de Rennes 1). En revanche les 1.5 ETP de TSI ne sont pas pré-affectés.

3/ Point sur les ARED

La région a lancé la campagne ARED 2015 en février. Comme indiqué lors du conseil de direction de février, peu de changements pour les thèses de Matisse sauf peut-être des dossiers plus épais à rédiger. Les candidats ont jusqu'au 23 mars pour déposer une fiche de synthèse et doivent aussi informer l'école doctorale de leurs candidatures. Les projets retenus par le CCRRDT seront connus le 11 mai (la décision officielle reviendra à la Région, plus tard). Jean-Marie Lion indique qu'il participera au comité du Domaine d'innovation stratégique 4 et peut-être qu'il animera les réunions du 17 et du 27 avril à la demande de Ronan Sauleau, indisponible à ces dates.

4/ Bilan de Matisse et actions 2015 (voir en annexe quelques chiffres sur les effectifs depuis 2010)

Un bref bilan sur l'évolution de Matisse depuis 2010 est fait. La présentation met en avant les éléments structurants qui ont progressivement été mis en place ces 6 ans. Le programme d'actions 2015 cadré par les orientations budgétaires votées par le conseil en décembre suit son cours normalement.

Ophélie Rouby prend la parole pour faire quelques observations et des propositions.

- Elle signale que les doctorants de Lannion (ils sont entre 30 et 40) rencontrent des difficultés pour suivre les formations à Rennes, en particulier en raison de problèmes de prise en charge des frais de déplacement (que l'ED ne peut supporter). Il est proposé par la direction de l'ED d'essayer de mettre en place des formations sur place, en collaboration avec SDLM (pour les doctorants de Foton) et avec l'ENSSAT qui accueille l'essentiel des doctorants travaillant à Lannion.
- Elle indique qu'une demande de formation au traitement de texte LaTeX est demandée par des doctorants. Pour répondre à cette demande, avant de mettre en place cette formation, un sondage va être fait auprès des doctorants pour savoir combien de personnes sont intéressées et quel type de questions serait-il judicieux d'aborder.
- Elle informe le conseil de l'école doctorale qu'une formation proposée par le collège doctoral de Rennes 1 a posé un problème : le formateur aurait tenu de façon répétée des propos racistes et sexistes. L'ensemble du conseil, choqué que de tels comportements puissent avoir lieu au sein de nos établissements, a mandaté le directeur de l'école doctorale pour qu'il saisisse le président de Rennes 1 ainsi que les responsables du collège doctoral de cette affaire.

5/ La future école doctorale de l'UBL en Mathématiques et STIC

Le processus est en marche. Le groupe projet devrait être constitué et connu prochainement (futur directeur et futurs codirecteurs de site). Il semblerait que le nom de la future école qui

rassemble l'essentiel des thèses des domaines Mathématiques et STIC soit nommé école doctorale MathSTIC. Selon la nomenclature HCERES elle relèverait du domaine Sciences et technologies et des sous-domaines ST1 Mathématiques et ST6 STIC. Les mentions proposées seraient

• Automatique, productique et robotique
• Electronique
• Génie Electrique
• Informatique
• Mathématiques et leurs Interactions
• Télécommunications
• Signal, Image, Vision

Eric Pottier regrette que des mentions pourront être à cheval sur plusieurs écoles doctorales comme Génie Electrique et Electronique qu'on retrouverait dans la future ED Sciences de la Mer et du Littoral. Il lui est signalé qu'on ne peut hélas plus rien changer et que pour les porteurs du projet UBL, l'idée est que l'ED Sciences de la Mer et du Littoral qui n'est pas une ED disciplinaire mais thématique pouvait partager des mentions avec des ED disciplinaires.

La future ED MathSTIC de l'UBL aura comme élément de cadrage national non pas l'arrêté de 2006 relatif à la formation doctorale mais un nouvel arrêté, toujours en préparation, mais qui devrait entrer en application dès le 1er septembre 2015. Les grandes lignes d'une version provisoire (et donc non définitive) de ce nouvel arrêté sont présentées au conseil.

6/ Questions et informations diverses

Prochaine réunion du conseil de l'ED Matisse : lundi 6 juillet, 14h-16h (date et heures prévisionnelles)

Prochaine réunion du conseil de direction de l'ED Matisse : vendredi 29 mai, 14h-16h (date et heures prévisionnelles)

Annexe (quelques chiffres sur la population doctorante depuis 2010)

(MR = contrats MESR classiques issus des dotations des établissements)

	Inscrits	**Nouveaux**	Nouveaux avec CIFRE	Nouveaux avec MR	**Soutenances**	Soutenances avec cotutelle
2004-2005	**440**	**125**	15	32	**113**	5
2005-2006	**474**	**166**	25	28	**92**	3
2006-2007	**505**	**139**	19	27	**106**	6
2007-2008	**537**	**157**	29	26	**124**	14
2008-2009	**524**	**135**	14	28	**116**	10
2009-2010	**566**	**187**	28	28	**148**	12
2010-2011	**568**	**164**	24	26	**129**	13
2011-2012	**562**	**147**	28	25	**132**	14
2012-2013	**557**	**143**	24	27	**151**	17
2013-2014	**515**	**142**	18	23	**142**	21